N° 37 - Mars 2013

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Samedi 23 Mars 2013

Chers collègues,

Nous vous convions à l'Assemblée Générale de l'AFPEP et du SNPP qui se déroulera le **Samedi 23 Mars 2013** de **10h à 18h** à l'institut national des jeunes sourds de Paris 254 bis, rue St Jacques 75005 Paris.

Ce rendez-vous annuel sera l'occasion de débattre de la situation de notre pratique quotidienne, de faire le point sur les évolutions récentes, de dresser le bilan de notre action. Plusieurs points mériteront particulièrement notre attention :

- Les conséquences de l'avenant 8 sur les tarifs de consultation des praticiens de secteur 1 et de secteur 2 ainsi que les modalités de sanctions inhérentes à ce fonctionnement.

- La « Dead line » concernant la télétransmission des feuilles de soin : 35 % des psychiatres privés ne télétransmettent pas et parmi eux nombreux ont signifié qu'ils préféreraient se déconventionner plutôt que de céder. Nous avons rencontré des responsables de la CPAM qui nous ont signifié les marges envisageables. Le SNPP doit-il continuer la lutte pour le libre choix du mode de télétransmission, regrouper les « candidats au déconventionnement » afin de mieux les faire entendre, ou est-ce aller trop loin ? Quel autre moyen de défense imaginer ?

- La formation permanente et l'évaluation des pratiques sont regroupées au sein d'un DPC (Développement professionnel continu) qui deviendra obligatoire d'ici quelques semaines. Notre association est pressentie à obtenir une place substantielle et à ainsi proposer ses propres thèmes et programmes. Nos journées scientifiques ont donc vocation à être validantes et rémunérées. Selon quelles modalités et dans quelles limites notre association doit-elle s'impliquer ?

- Les conséquences de la chute de 40 % de l'effectif des psychiatres prévue d'ici 2020. Quel dispositif et quelle place pour le psychiatre dans les toutes prochaines années ?

- Les réformes légales en cours : quelle loi après la censure partielle de la loi sécuritaire du 5 juillet 2011 et quid du « Plan Santé Mentale » élaboré par le précédent gouvernement ?

- La place grandissante des mutuelles et l'affaiblissement du régime général de la sécurité sociale. Quel avenir pour les secteurs rentables de la Sécurité Sociale ? A ces égards, nous avons rencontré des représentants de la CNAM, des représentants du ministère de la santé, le conseiller spécial auprès du Président de la République, le président de la commission parlementaire chargée d'établir une nouvelle loi cadre pour la psychiatrie.

Partout nous avons fait entendre les fondamentaux de notre profession mais également les « incompatibles et les empêchements » à travailler dans des conditions convenables. Cette Assemblée Générale sera l'occasion de vous faire part des comptes rendus de ces entretiens, de débattre et de fixer avec vous les orientations à venir.

Notre activité scientifique a été très dense tout au long de l'année, celle de l'année en cours ne l'est pas moins avec notamment les rendez-vous de Reims le 6 avril et de Lyon du 3 au 6 octobre prochains. Des formations en plus petits groupes seront organisées à d'autres dates.

Notre site Internet va être réorganisé sous peu, n'hésitez pas à le consulter. Là encore, l'Assemblée Générale sera l'occasion de nous faire part de vos remarques.

Vous aurez compris l'importance de votre présence à cette Assemblée Générale et nous vous invitons chaleureusement à y participer. Cette réunion, destinée aux adhérents de l'AFPEP – SNPP, est bien entendue ouverte à ceux qui, n'ayant pas encore adhéré, souhaiteraient y participer.

Cordialement,

Dr Michel Marchand, Dr Élie Winter, Dr Patrice Charbit

Directeur de publication : Elie WINTER

Comité de rédaction *:* Michel MARCHAND, Thierry DELCOURT, Patrice CHARBIT, Olivier SCHMITT, Françoise CORET, Françoise LABES, Jacques BARBIER